

COMPTE RENDU D'EXERCICE D'ÉVACUATION

OBLIGATOIRE SI APPLICABLE

OBLIGATOIRE SI LA CONSIGNE INCENDIE OU LE RÉGIME DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC L'IMPOSE

RPC-SUP-025B

Préparer un scénario réaliste, observer les comportements et solder chaque action.

ÉTABLISSEMENT

DATE / HEURE

TYPE EXERCICE / ESSAI

ANIMATEUR

Lorsque la consigne de sécurité incendie de l'article R4227-37 s'applique, les essais et exercices ont lieu au moins tous les six mois. Vérifier séparément les prescriptions liées aux établissements recevant du public selon le classement du site.

SCÉNARIO / ZONE DE DÉPART

SIGNAL DÉCLENCHÉ / MOYEN TESTÉ

EFFECTIF PRÉSENT

HEURE ALARME / DERNIÈRE ARRIVÉE AU RASSEMBLEMENT

OBSERVATIONS À RELEVÉR

- | | |
|--|--|
| ☐ Signal reconnu et audible dans les zones occupées | ☐ Guides / serre-files identifiés et rôles compris |
| ☐ Issues, dégagements et portes utilisables | ☐ Personnes nécessitant une assistance prises en compte |
| ☐ Point de rassemblement atteint et comptage réalisé | ☐ Aucun retour non autorisé dans les locaux |
| ☐ Moyens de premier secours localisés / maniement connu | ☐ Accueil des secours et coupures d'énergie maîtrisés |

FAITS OBSERVÉS / DIFFICULTÉS / TEMPS FORTS

ACTIONS : RESPONSABLE / ÉCHÉANCE / MESURE PROVISOIRE

ANIMATEUR

Nom / qualité :

Date :

Signature / visa :

RESPONSABLE DU SITE

Nom / qualité :

Date :

Signature / visa :

REGISTRE DES ESSAIS ET EXERCICES INCENDIE



OBLIGATOIRE SI APPLICABLE

OBLIGATOIRE SI LA CONSIGNE INCENDIE OU LE RÉGIME DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC L'IMPOSE

RPC-SUP-025B

Joindre à chaque ligne le compte rendu détaillé et les preuves de clôture.

ÉTABLISSEMENT

PÉRIODE

RÉGIME / CLASSEMENT

RESPONSABLE

Date / heure	Exercice / essai	Zone / scénario	Effectif	Durée évacuation	Observations	Actions décidées	Clôture / preuve	Visa

Planifier le prochain exercice à partir de la règle applicable au site et de la date réellement réalisée, puis vérifier la clôture des actions avant la prochaine session.